

COMMUNE DE LA BAUSSAINE

Département d'Ille-et-Vilaine – Arrondissement de Saint-Malo – Canton de Tinténiac

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2009

Nombre de Conseillers en Exercice	14	Date de la convocation	10/06/09
Nombre de Membres présents	10	Convocation Affichée le	10/06/09
Nombre de Membres votants	10	Compte Rendu Affiché le	22/06/09

L'an deux mil neuf, le lundi quinze juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de LA BAUSSAINE s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Florence DENIAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mrs Daniel HENRY, Pierre-Yves MARQUET, Raoul LE GUERHIER, Jean-Michel PRESCHOUX, Dominique ROUXEL, Éric LEROSSIGNOL, Gilles LE TALLEC, Olivier QUENOUILLE et Mme Gwenaél ARTUR.

Absents excusés : Mme Yolaine DUBOIS.

Absents non excusés : Mrs Thibault LE BOULANGER, Frédéric BLANCHARD, et Mme Catherine PIEL.

Mme le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Gwenaél ARTUR a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2009 à l'unanimité.

En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, le point suivant a été rajouté à l'ordre du jour :

- Délibération n° 44-2009 : Budget Commune – Décision modificative n° 1-2009

**MARCHE « PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2009 »
SELECTION DU MAÎTRE D'OEUVRE**

Mme le Maire présente au Conseil municipal les offres reçues en réponse à l'appel d'offres « Programme de travaux de voirie 2009 ».

La réunion d'ouverture des plis s'est déroulée le jeudi 28 mai 2009 en présence de M. Pierrick RENAUD, contrôleur de travaux de la Direction Départementale de l'Équipement, et de Mrs Pierre-Yves MARQUET et Jean-Michel PRESCHOUX, adjoints au Maire.

La solution de base demandée était un reprofilage aux enrobés à froid, mais les variantes étaient permises. Le premier critère de sélection des offres était la valeur technique. Trois entreprises ont transmis leur candidature : la SCREG (Noyal-sur-Vilaine), EUROVIA Bretagne (Rennes) et la société EVEN (Pleurtaut).

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération n°39-2009 en date du 24 avril 2009, lui a donné délégation de signature pour les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 €.

En conséquence, Madame le Maire rend compte à l'Assemblée qu'après examen des différentes offres, c'est celle de l'entreprise EVEN qui a été retenue. L'offre est une variante : le tonnage est identique à celui demandé dans la consultation, mais il s'agit d'enrobé tiède et non chaud. Elle se monte à 54 651 € H.T., soit 65 362,60 € T.T.C.

BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1/2009

44-2009

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que les crédits prévus à l'opération « 111 - Voirie » du budget primitif principal 2009 de la Commune sont insuffisants.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de procéder au vote de la décision modificative portant virement de crédits au budget primitif 2009 suivante :

Du compte 2152 « Installations de voirie » Opération 112 - AMENAGEMENT DU BOURG	- 5 862.60 €
Du compte 21312 « Bâtiments scolaires » Opération 115 - ECOLE	- 5 000.00 €
Au compte 2128 « Autres agencements et aménagements » Opération 111 - VOIRIE	+ 10 862.60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de voter la décision modificative présentée ci-dessus,
- charge Madame le Maire de procéder à ces virements de crédits.

La séance est levée à 20h30.

Florence DENIAU

Daniel HENRY

Pierre-Yves MARQUET

Raoul LE GUERHIER

Jean-Michel PRESCHOUX

Olivier QUENOUILLE

Dominique ROUXEL

Gilles LE TALLEC

Gwenaël ARTUR

Eric LEROSSIGNOL